

UJFP

UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX
الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Affiliée à
EJP EUROPEAN JEWS
FOR A JUST PEACE

Libérez Hassan Diab !

L'attentat est resté dans nos mémoires. Le 3 octobre 1980, une bombe placée devant la synagogue de la rue Copernic (à Paris) explosait et tuait quatre personnes. Pendant de nombreuses années, l'enquête sur ce crime antisémite n'a rien donné.

Comme tou-te-s les citoyen-ne-s épris-e-s de paix et de justice, nous désirons plus que tout que le ou les auteurs de cette abomination soient démasqués, jugés et punis.

Mais il est intolérable de fabriquer des coupables.

Les services secrets français disent avoir identifié l'auteur de l'attentat. Il s'agirait d'un universitaire canadien d'origine libanaise, Hassan Diab.

Dès le départ, celui-ci a clamé son innocence, expliquant qu'il était à Beyrouth au moment de l'attentat et qu'on lui avait volé son passeport. Deux témoignages récents confirment qu'il était bien en train de passer des examens au Liban.

Les autorités françaises ont voulu le confondre à l'aide d'expertises graphologiques, « preuves » qu'elles ont dû retirer, tellement ces expertises ne menaient pas à la culpabilité d'Hassan Diab.

Au Canada, un très puissant mouvement de solidarité s'est constitué. Au-delà des proches d'Hassan Diab, il comporte de très nombreux universitaires, syndicalistes, simples citoyens et l'association « sœur » de l'UJFP au Canada : Voix Juives Indépendantes (VJI).

Entre le Canada et la France, l'extradition est automatique. Et, malgré ses protestations, Hassan Diab, arrêté dès 2008 puis remis en liberté dès l'année suivante, a été extradé le 15 novembre 2014 et incarcéré à Fleury-Mérogis. Le juge canadien qui a signé l'extradition a pourtant lui-même jugé les « preuves » françaises très faibles.

Depuis deux ans, l'acte d'accusation n'arrête pas de s'effondrer.

Le 12 mai 2016, le juge des libertés et de la détention, mettait Hassan Diab en liberté provisoire. Le Parquet faisait aussitôt appel et Hassan Diab était à nouveau incarcéré le 24 mai.

Le 27 octobre 2016, le juge d'instruction chargé de l'affaire ordonnait la libération d'Hassan Diab (avec assignation à résidence et port d'un bracelet électronique). Ce juge avait pris la peine de vérifier les déclarations d'Hassan Diab. Plusieurs journaux français expliquent les raisons de cette libération. Des témoins confirment la présence d'Hassan Diab à Beyrouth au moment de l'attentat. Le Parquet a néanmoins fait appel et Hassan Diab a été à nouveau incarcéré.

Pourquoi cet acharnement ?

Nous pensons comme l'avocat William Bourdon qui défend Hassan Diab : « Il est en prison parce que les juges redoutent d'être accusés de laxisme dans le contexte actuel de la lutte contre le terrorisme en France. La situation serait inconcevable dans une procédure judiciaire normale. »

Nous pensons aussi comme son avocat canadien : « À tous les niveaux, les tribunaux canadiens ont manqué à la règle élémentaire qui est au fondement de la justice, à savoir la "fiabilité" des éléments de preuve présentés par l'État étranger pour priver un Canadien de sa liberté. Dans le cas de M. Diab, ces éléments se sont avérés si précaires (invalidation par les experts internationaux les plus réputés d'analyses graphologiques viciées, informations de nature secrète et donc irrecevables) que ce Canadien innocent n'aurait jamais dû être extradé. Pourtant il le fut. Malgré de nouveaux éléments de preuve qui l'exonèrent, il reste incarcéré dans une prison française en attendant d'être manifestement condamné à tort. »

Et nous n'acceptons pas cette injustice : Une nouvelle demande mise en liberté a été déposée : libérez Hassan Diab !

Le Bureau National de l'UJFP, le 26 novembre 2016.

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 81 89 95 25 • E-mail : contact@ujfp.org • Site web : www.ujfp.org

Page facebook : www.facebook.com/UJFP.Officiel • Compte twitter: @contactujfp